Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques

La friche comme révélateur de la « schizophrénie du vert » à Marseille : pour une approche icarienne et paysagère de la trame verte urbaine en ville

Jean-Noël Consales, Magali Deschamps-Cottin, Carole Barthélémy,

Valérie Bertaudière-Montès, Marie-Hélène Lizée, Marie Goiffon

Résumé

En s'appuyant sur quelques-unes des possibilités qu'offrent, aujourd'hui, les logiciels de géolocalisation sur Internet, et notamment Google Earth, le présent article se propose d'évaluer la place des friches agricoles et autres délaissés végétalisés dans la trame verte potentielle et la trame verte de projet à Marseille. Ainsi, en portant un regard icarien sur le territoire marseillais, souligne-t-il l'enjeu fondamental que représentent, en la matière, les piémonts des massifs calcaires qui enserrent la ville. En outre, en se fondant sur une approche paysagère des territoires de la friche, il met en exergue la véritable « schizophrénie du vert » qui s'exprime à Marseille à l'égard des espaces à caractère de nature.

Citer ce document / Cite this document :

Consales Jean-Noël, Deschamps-Cottin Magali, Barthélémy Carole, Bertaudière-Montès Valérie, Lizée Marie-Hélène, Goiffon Marie. La friche comme révélateur de la « schizophrénie du vert » à Marseille : pour une approche icarienne et paysagère de la trame verte urbaine en ville. In: Ordonner les lieux et les hommes. Actes du 135e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, « Paysages », Neuchâtel, 2010. Paris : Editions du CTHS, 2015. pp. 43-56. (Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques, 135-16);

https://www.persee.fr/doc/acths_1764-7355_2015_act_135_16_2652;

Fichier pdf généré le 20/02/2024

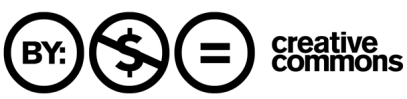

La friche comme révélateur de la « schizophrénie du vert » à Marseille : pour une approche icarienne et paysagère de la trame verte urbaine en ville

Jean Noël CONSALÈS
Maître de Conférences en Géographie
et en Aménagement du Territoire,
Aix-Marseille Université/CNRS/Telemme

Magali DESCHAMPS-COTTIN
Maître de Conférences en Écologie,
Aix-Marseille Université/LPED

Carole BARTHÉLÉMY
Maître de Conférences en Sociologie,
Aix-Marseille Université/LPED

Valérie BERTAUDIÈRE-MONTÈS
Maître de Conférences en Écologie,
Aix-Marseille Université/LPED

Marie-Hélène LIZÉE
Docteur en Ecologie LPED/IMEP

Marie GOIFFON
Docteur en Géographie et en
Aménagement du Territoire,
ActiGéo

Extrait de : *Ordonner les lieux et les hommes*, Paris,
Édition électronique du CTHS (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2014.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du CTHS dans le cadre de la publication des actes du 135e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Neuchâtel en 2010.

Malgré son rang de deuxième ville française en termes de population, Marseille n'est qu'à la huitième place nationale en termes de densité. Cette particularité s'explique essentiellement par la présence, aux marges de la cité, de massifs calcaires qui s'érigent en véritables *no man's land* naturels, occupant près de la moitié de l'immense territoire communal[1]. Mais, au-delà de l'influence de ce seul facteur topographique, force est encore de constater que la spécificité de l'organisation urbaine détermine de forts contrastes en termes de densités de population et de bâti, entre le centre (de 200 à 1000 habitants à l'hectare) et la périphérie (souvent moins de 100 habitants à l'hectare)[2]. Caractérisée par des tissus urbains composites où dominent fréquemment les grands collectifs, cette dernière offre à voir des paysages singuliers, laissant une large part au non construit. Ainsi, n'est-il est pas étonnant d'observer, au sein de ces territoires de l'ancienne banlieue agricole, devenue résidentielle durant les Trente Glorieuses, la présence de nombreux délaissés, de nombreuses friches végétalisées, à haute valeur écologique[3]. Celles-ci apparaissent, à bien des égards et pour bien des acteurs, comme de réelles aménités paysagères, conférant à Marseille le statut de ville symbole du Tiers

1. M. Roncayolo, *Les Grammaires d'une ville. Essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, p. 252.
2. Données issues de l'atlas urbain de Marseille réalisé par l'agAM et uniquement disponible sur Internet (http://www.agam.org/fr/ressources-et-donnees/cartotheque/atlas-urbain.html).
3. M.H. Lizée, « Biodiversité et mutations du paysage rural : cas des Lépidoptères dans les différents compartiments paysagers d'une mosaïque périurbaine (Lauris, Vaucluse) ».

Paysage[4], c'est-à-dire comme le paysage de la biodiversité ordinaire. Les friches sont, à ce titre, mobilisables dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une trame verte urbaine. Elles tiennent, dès lors, une place prépondérante dans une recherche pluridisciplinaire (géographie, urbanisme, sociologie, écologie), centrée sur les Espaces à Caractères de Nature marseillais. Or, le processus récent de densification périphérique, sous forme de pavillons et de petits collectifs en résidences fermées, consacre, dans le même temps, ces friches comme le support foncier de l'urbanisation. Celles-ci ne mettent-elles donc pas en évidence une véritable « schizophrénie du vert » à Marseille ? Entre logiques de valorisation environnementale et processus de consommation foncière, ne sont-elles pas, en effet, des révélateurs privilégiés des attentes antithétiques, des ambivalences de représentations et des conduites paradoxales que manifestent les acteurs de la ville à l'égard la nature ? Pour répondre à ces questions, il convient d'analyser les conséquences de processus dichotomiques, en combinant une approche icarienne à une analyse paysagère du territoire marseillais et de ses projets. Une telle démarche tend à mettre en exergue quelques infimes possibilités qu'offre aujourd'hui Internet, dans les diagnostics paysagers et les recherches en landscape planning.

Contexte scientifique et méthodologie de recherche : une pluridisciplinarité radicale pour étudier les Espaces à Caractère de Nature à Marseille

Structurée autour de plusieurs programmes scientifiques nationaux, parmi lesquels figurent les supports fondateurs du PIR Ville et Environnement et l'ANR Trames Vertes Urbaines, la présente recherche sur les friches s'inscrit dans une dynamique d'étude plus large sur les Espaces à Caractère de Nature à Marseille. De l'aveu même de son créateur, l'écologue Philippe Clergeau[5], la notion d'ECN prête à discussion. Elle présente, néanmoins, l'avantage d'offrir une appellation générique pour des objets d'analyse éclectiques que les seuls termes de nature, absolument dénué de dimension spatiale, ou d'espace vert, trop connoté par l'aménagement paysager, ne suffisent pas à qualifier. Ainsi, dans une démarche d'amont visant à dresser un inventaire exhaustif du vert à Marseille, la notion d'ECN permet-elle d'appréhender, de façon globale, les réalités territoriales hétérogènes qui composent la trame verte potentielle de la ville. Car, la notion de trame verte, consacrée par les deux Grenelle de l'environnement, constitue, dans la démarche de recherche présentée, l'entrée principale, l'angle d'attaque, sur les ECN.

Afin d'englober la complexité que sous-tend une telle notion et de répondre aux objectifs de pluridisciplinarité radicale prônés par Sabine Barle, directrice du PIR Ville et Environnement, la recherche entamée sur Marseille se fonde donc sur une profonde complémentarité entre l'écologie, la sociologie, la géographie et l'urbanisme. Dans ce système scientifique (document 1), il convient à l'écologie d'identifier les potentiels écologiques, en qualifiant les ECN et leurs liens à la biodiversité, tandis qu'il revient à la sociologie, la géographie et l'urbanisme de caractériser le contexte urbain, tant au niveau social que territorial. À cet égard, la sociologie intègre les pratiques et les représentations des usagers et des acteurs gestionnaires de la ville. La géographie et l'urbanisme se chargent de spécifier les tissus urbains et de saisir la dimension projectuelle des ECN, en analysant les programmes d'aménagement de trames vertes et leurs incidences paysagères. Toutes les disciplines interrogent, néanmoins, les mêmes objets géographiques à haute valeur écologique, composantes essentielles des ECN intra-urbains :
- les parcs publics,
- les jardins privés,
- les friches et délaissés végétalisés.

4. G. Clément, *Manifeste du Tiers Paysage.*
5. P. Clergeau, *une écologie du paysage urbain*.

Située au centre de ce système, l'analyse spatiale permet, à ce titre, de croiser et de synthétiser les données récoltées, afin de produire une véritable information interdisciplinaire, et ce, à différentes échelles. La spatialisation des ECN, et la lecture croisée de cette spatialisation, doit ainsi aider à comprendre les rapports qui se tissent entre biodiversité, société et urbanisme dans le cadre des projets émergents de trames vertes. Pour ce faire, les différentes disciplines convoquées alimentent un Système d'Information Géographique (mêlant cartographie, télédétection et statistiques), restitué sous la forme d'un atlas, outil d'aide à la recherche et à la décision.

Mais, cette procédure demeure extrêmement lourde en termes de mobilisation, de traitement et de restitution des données. Aussi, afin de pallier les pesanteurs de ce type d'approche, est-il parfois nécessaire d'utiliser les ressources qu'offre la géo-localisation sur Internet. Ce dernier :

> « […] nous fournit maintenant des cartes, des images satellitaires et des photographies aériennes pour la quasi-totalité des surfaces terrestres du globe : les modèles numériques de terrain permettent d'observer le relief en trois dimensions, et s'appliquent à des surfaces de plus en plus importantes. Ces outils, on le sait, permettent des repérages sur le terrain et des analyses d'espaces géographiques et de paysages de plus en plus détaillés. »[6]

En se fondant sur la seule souplesse du logiciel Google Earth, il est par exemple possible de dresser une analyse paysagère préparatoire fine des territoires de la friche à Marseille. Son ergonomie permet, en effet, de combiner différents angles de vue (vertical, oblique ou horizontal), de travailler aussi bien 2D qu'en 3D, de varier les échelles et, surtout, de géo-localiser quelques informations simples. Le logiciel Google Earth détermine donc une véritable approche icarienne du territoire.

Dans son essai intitulé « l'œil cartographique de l'art »[7], Christine Buci-Glucksmann dresse, à partir d'une réflexion sur la pratique picturale, un parallèle pertinent entre l'approche cartographique et l'approche esthétique de la réalité. Elle met ainsi en exergue l'intérêt de poser un regard icarien, tant sur l'art que sur le territoire,

> « Regard cosmique de l'aérien et de l'envol vers le haut et le bas, entre ciel et terre. Mais aussi regard attentif aux détails, aux microformes et aux " petites perceptions " […]»

Elle souligne également l'importance que revêt, dans cette démarche, la réalité virtuelle. Transposé à l'étude des paysages, ce positionnement réflexif, dont témoigne le titre d'un second ouvrage de la philosophe, La folie du voir. Une esthétique du virtuel[8], pose les fondements conceptuels de ce que l'on pourrait appeler une analyse sensible de la réalité virtuelle. Car la première réaction que suscitent les images de plus en plus précises et donc de plus en plus exhaustives de Google Earth est, avant toute autre chose, d'ordre esthétique. Face à l'écran, l'œil perçoit des formes, des couleurs, des reliefs, des perspectives que le cerveau transforme en impressions éminemment personnelles sur un paysage virtuel. En fonction du cadrage, du niveau de zoom, de l'angle d'observation, ces sensations varient. En comparaison, la carte topographique ne permet pas le même type de réaction puisqu'elle résulte d'interprétations et de choix graphiques exogènes. Au même titre que l'approche sensible constitue de nouveau[9], un élément structurant de l'étude de terrain, il convient donc d'accorder à cette perception icarienne du territoire, à cette subjectivité du regard sur la réalité virtuelle, toute la place qu'elle mérite dans le diagnostic paysager.

6. R. Courtot, « Une utilisation inattendue des outils de télédétection disponibles sur internet : l'identification des sujets de deux aquarelles du peintre William Turner ».
7. C. Buci-Glucksmann, *l'œil cartographique de l'art.*
8. C. Buci-Glucksmann, *La folie du voir. Une esthétique du virtuel.*
9. P. Donadieu, *les paysagistes*, p. 13.

Une approche icarienne du territoire : Marseille en friches

Lorsqu'il pose dans Google Earth un regard icarien sur le territoire marseillais, l'observateur est de prime abord frappé par la surreprésentation de la couleur verte, induisant de facto la présence marquée de l'élément végétal dans la ville. Celle-ci tranche alors singulièrement avec le paysage très minéral que donne à voir Marseille, depuis le sol, paysage caractérisé par l'omniprésence du relief de calcaire blanc que souligne l'intensité de la lumière ou encore l'aridité de la végétation méditerranéenne. Pour comprendre cet apparent paradoxe, il convient de saisir l'importance que revêtent les jardins invisibles, au sein d'un tissu urbain faiblement doté en parcs publics et en squares. Loin de toute logique ostentatoire, le jardin privé participe, à Marseille, de la sphère de l'intime, de l'espace personnel, familial ou micro-social. Il ne se donne donc pas à voir, restant coupé de l'extérieur par des clôtures ou des murs impénétrables. Il se révèle, néanmoins, par la vue surplombante tant au centre de la ville, où il s'immisce en cœur d'îlot, qu'en périphérie, où il structure les cités d'habitat collectif et les lotissements pavillonnaires fermés.

Face au paysage virtuel de Marseille qu'offre à voir Google Earth, l'observateur perçoit, dans un second temps, des nuances dans les densités de vert. Celles-ci semblent, en effet, croître depuis le centre vers la périphérie et déterminer trois ensembles distincts.

Centré sur la partie Nord de la commune, le document 2 illustre ce découpage territorial. En jouant sur les cadrages, les effets de zoom et les angles de vue, il est possible de décrire plus finement ces différents secteurs :
- la zone 1 est marquée par une faible densité de vert. Elle correspond à la frange littorale plus ou moins plane sur laquelle se sont développés les espaces centraux et péricentraux. Dans cette zone, les ECN semblent presque exclusivement composés de jardins publics (parcs et squares) ou privés (jardins en cœur d'îlots), hérités de la phase d'urbanisation de la Révolution Industrielle.
- La zone 2 est caractérisée par une augmentation manifeste de la densité du vert. Celui-ci s'inscrit sur l'ensemble de petites collines et de plateaux qui forme le piémont du massif calcaire de l'Étoile. C'est le domaine de l'ancienne banlieue agricole, devenue résidentielle durant les Trente Glorieuses. Ici, les ECN semblent essentiellement se composer de jardins privés (dans les cités d'habitat collectif et les lotissements pavillonnaires) et de friches autrefois agricoles recouvertes d'une végétation spontanée basse, sur les surfaces planes, et haute (pinèdes), sur les pentes collinéennes.
- La zone 3 est entièrement verte. Elle correspond au massif calcaire de l'Étoile, sur lequel s'étend une garrigue naturelle.

En matière de friches et de délaissés végétalisés, les espaces de piémont semblent donc particulièrement importants. Google Earth permet d'objectiver cette impression, en géo-localisant les quelque 161 hectares de terrains de fauche (réel euphémisme pour désigner les friches agricoles) de plus de 1000 m^2 difficilement recensés, mais néanmoins entretenus par la Direction des Espaces Verts et de la Nature de la mairie de Marseille (document 3). La base de données fournie par cette dernière témoigne, à elle seule, du problème engendré par la profusion de ces friches, au sein du tissu urbain. Afin de réguler la pression foncière qu'elles peuvent sous-tendre, celle-ci est en effet volontairement tronquée de la totalité de ses informations. Les adresses, incomplètes dans le fichier, sont connues des seuls techniciens chargés de leur fauche. De fait, l'ergonomie de Google Earth pallie ce flou et facilite le repérage des 300 sites recensés.

Par extension, Google Earth permet également de polygoner des zones géographiquement homogènes et de déterminer, avec plus d'exactitude, les territoires de concentration de friches (document 4). Car, après vérification par sondage visuel aléatoire, il convient de noter que les secteurs dégagés à partir du recensement des

terrains municipaux sont aussi ceux qui contiennent le plus de friches de moins de 1000 m^2 et de friches privées.

À l'issue de ce travail (document 5), la vocation naturelle des piémonts est donc confirmée. Sur les pentes sises en contrebas des massifs calcaires de la Nerthe (au Nord-Ouest), de l'Étoile (au Nord-Est), du Garlaban (à l'Est), de Saint-Cyr, de Carpiagne et des Calanques (au Sud), mais aussi de la colline de Notre Dame de la Garde (en centre- ville), les secteurs de concentration de friches et de délaissés végétalisés se distinguent clairement.

Approche paysagère : la « schizophrénie du vert » à Marseille

La forte concentration d'ECN dans la périphérie, pouvant potentiellement servir d'ossature à l'élaboration d'une trame verte, semble grandement échapper aux projets municipaux actuellement à l'étude. Face aux injonctions environnementales des lois SRU et Grenelle II, la municipalité de Marseille envisage, en effet, de mettre en place une armature écologique dans la ville. Cette démarche vient ainsi compléter le dispositif en faveur du développement durable lancé, en 2007, avec plan climat et la charte qualité Marseille (cahier de recommandations environnementales pour l'art d'aménager et de bâtir). Elle doit alors se matérialiser dans les documents d'urbanisme lors du passage du POS au PLU. À ce propos, la Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat (Direction Etudes et Aménagement) souligne que :

> « La Nature doit faire partie intégrante du projet municipal à la fois comme élément de projet structurant et fédérateur du territoire mais aussi comme facteur clef pour améliorer la qualité de vie des Marseillais, notamment en valorisant les espaces naturels, en mettant en œuvre des trames vertes et bleues et en réfléchissant à la place de la Nature en ville, dans un fort contexte de renouvellement urbain et de rareté foncière des espaces. Les questions relatives aux continuités vertes (logique de corridors écologiques), le rôle et la place des espaces verts en ville, l'évolution des secteurs de franges entre espaces naturels et ville, la préservation des espaces ayant encore un potentiel agro-naturel et le patrimoine paysager seront posées dans le cadre de l'élaboration du projet municipal. »[10]

Cependant, à la lecture des quelques études préparatoires, parmi lesquelles figure notamment le Plan Vert réalisé par l'Agence d'Urbanisme (l'agAM), force est de constater la place prépondérante, voire exclusive, que tiennent les Espaces Boisés Classés (EBC) dans ces réflexions. Définis par l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme, le classement en EBC concerne les espaces boisés, les bois, les forêts, les parcs, les arbres isolés, les haies, les réseaux de haies et les plantations d'alignements. Il consacre, donc, les ensembles de végétation haute et reste peu enclin à mettre en exergue les friches agricoles. Celles-ci semblent absentes d'un projet municipal de trame verte apparemment fondé sur la mise en valeur de l'arbre en intra-urbain et sur la richesse naturelle des massifs, en périphérie. De fait, seul l'étude intitulée « inventaire des boisements et définition de la trame verte, dans le cadre du projet municipal (révision du POS/PLU) de Marseille »[11], commandée par DGUH et actuellement réalisée par un groupement de bureaux d'études[12] s'autorise à envisager d'autres éléments que les EBC pour réfléchir la trame verte marseillaise. L'immense potentiel écologique des friches et des délaissés végétalisés demeure néanmoins largement occulté. Pour comprendre cet état de fait, il convient de noter que parallèlement à sa volonté affichée en matière de développement durable, la municipalité encourage toujours le puissant processus d'urbanisation à l'œuvre sur la commune. Pilier de la stratégie de redynamisation du territoire, celui-ci s'exerce préférentiellement sur des espaces facilement mobilisables, au premier rang desquels apparaissent les friches. Entre valeur écologique et pression foncière, ces dernières traduisent, notamment dans les

10. DGUH-Direction Etudes et Aménagement, *Cahier des charges-Inventaire des boisements à Marseille*, p. 3.
11. *Ibid*.
12. Eco-Med, MTDA, Terre en Vue et Provence-Urba-Conseil.

paysages urbains à l'échelle de l'arrondissement ou du quartier, la véritable « schizophrénie du vert » qui s'exerce à Marseille, tant du côté des gestionnaires que de celui des habitants.

En croisant les informations de localisation sur Google Earth avec celles obtenues par la réalisation de la carte thématique suivante (document 6), il est possible de pousser l'évaluation et de laisser apparaitre un véritable secteur d'enjeu en matière de friches et de délaissés végétalisés : le 13ème arrondissement de Marseille. Situé à l'extrême Nord-Est du territoire communal, sur le « terroir » de l'ancienne banlieue maraîchère, au pied du massif calcaire de l'Étoile, celui-ci se caractérise à la fois par la plus grande surface cumulée de terrains à faucher et par l'un des plus forts taux de croissance de constructions de la ville. C'est donc dans cet arrondissement que la « schizophrénie du vert » est plus facilement susceptible de se révéler. En restant fidèle à une démarche qui combine regard icarien et analyse paysagère, il convient de décrire cette dynamique.

En matière de paysage urbain, le 13ème arrondissement de Marseille se caractérise de prime abord par un tissu composite marqué par des éléments extrêmement différenciés. En cœur de quartier, les anciens noyaux villageois (Saint Jérôme, Saint Mitre, le Merlan, Château Gombert, etc.) polarisent un bâti dense et bas. Autour de ceux-ci s'organisent, de manière beaucoup plus lâche, de multiples cités d'habitat collectif, entre lesquelles s'insèrent des petites résidences fermées récentes faites de petits collectifs et de pavillons. Le tout reste structuré, connecté, par une multitude d'espaces non construits végétalisés composés de pinèdes, de friches agricoles et de délaissés. Cette apparente hétérogénéité s'explique par trois phases d'urbanisation distinctes.

Durant la période d'essor économique des Trente Glorieuses, Marseille doit faire face à un important accroissement de sa population, soutenu tout d'abord par un solde naturel favorable (baby-boom), puis par un solde migratoire largement positif. Jouissant d'une situation économique avantageuse, elle devient un énorme pôle d'attraction pour les rapatriés, dans les années soixante, puis pour les populations de travailleurs immigrés, dans les années soixante-dix. Sous les effets de cet excédent migratoire, l'urbanisation se développe donc, transformant la ceinture agricole en véritable banlieue résidentielle. Dès lors, Marseille cède aux nouveaux canons de l'urbanisme, et les grands ensembles de sa périphérie deviennent les résidences convoitées par la population urbaine. Dans ce contexte, les quartiers Nord de la ville, eu égard aux immenses surfaces non-bâties qu'ils offrent à la construction, deviennent les sites privilégiés d'une urbanisation de haute densité de population, mais de faible densité de bâti. Celle-ci s'organise autour des nombreux noyaux villageois qui maillent ce territoire périphérique.

Le milieu des années soixante-dix marque, cependant, la fin de la période de croissance des Trente Glorieuses. Les chocs pétroliers successifs de 1974 et de 1979, ainsi que la crise du secteur industriel plongent la ville dans une profonde récession économique. Dès lors, le chômage s'installe, devenant, d'année en année, une tendance lourde. La cité rentre en mutation. Dans les faits, cela se traduit par un puissant processus de périurbanisation sous-tendu par la crise de la ville traditionnelle. Marseille ne satisfait plus ses habitants, désormais en quête de qualité et d'authenticité des cadres de vie. Dans les campagnes périphériques, qu'elles soient intra-communales ou non, la périurbanisation se traduit principalement par une vague de constructions pavillonnaires. Ce sont alors les terres agricoles qui font les frais de cette évolution. Perçues comme de véritables réserves de terrains à bâtir, elles laissent souvent les agriculteurs locaux face aux dilemmes de la lourde pression foncière.

C'est donc sur les legs de cette matrice agricole résiduelle, faits de friches et de délaissés végétalisés que se greffe l'actuel processus de densification de la périphérie marseillaise. Le 13ème arrondissement figure ainsi parmi les secteurs les plus dynamiques de Marseille. Avec un accroissement démographique annuel de 1,18%, il a connu une augmentation brute de 982 habitants, entre 1999 et 2006, contribuant pour 17% à la croissance démographique de la ville. Il demeure, à ce titre, l'arrondissement le plus peuplé de la

commune, avec 86 826 habitants. Cette croissance démographique se traduit par un fort processus d'urbanisation, dont témoigne l'accroissement de 7% par an du parc logement, entre 1999 et 2005, contre 4% par an en moyenne sur le reste du territoire communal. Avec plus de 34 000 logements recensés en 2005, le 13ème arrondissement représente environ 8,5% du parc total de logement de Marseille. Mais cette place privilégiée, ne cesse de s'affirmer. Actuellement, il représente environ 17 % de la production de logements à Marseille. Pour l'année 2008, 700 logements y ont été livrés, dont 230 sur la seule Zone d'Aménagement Concertée du quartier de Château Gombert. Cette nouvelle offre de logements prend quasi exclusivement (dans 93% des cas) la forme de petits collectifs en résidences fermées, c'est-à-dire des copropriétés intégralement clôturées et coupées de l'extérieur par un ou plusieurs portails.

Cette importante urbanisation s'explique non seulement par les immenses possibilités foncières qu'offre, dans ce secteur, le POS actuellement en vigueur, mais encore par le caractère éminemment attractif d'un cadre de vie marqué par des éléments paysagers remarquables :
- le massif calcaire de l'Étoile comme toile de fond, véritable emblème « naturel » du secteur ;
- le relief de collines et de plateaux du piémont, où domine une végétation faite de garrigues et de pinèdes ;
- la rivière du Jarret, ses quelques affluents et le canal de Marseille qui donnent, dans ce paysage aride, des ambiances fraiches marquées par une ripisylve riche ;
- les friches agricoles et les délaissés qui apparaissent comme de réelles aménités paysagères, notamment au printemps lorsque la flore spontanée les transforment momentanément en jardins méditerranéens ouverts sur la ville.

Il s'agit donc bel et bien d'un processus qui relève de la « schizophrénie du vert ». Car l'urbanisation ici à l'œuvre s'arrime à un cadre paysager qu'elle contribue grandement à déstructurer. Quelques slogans promotionnels liés aux opérations en cours de réalisation aux marges du secteur suffisent-ils ainsi à traduire cette ambivalence : « le clos d'Estello : le calme de la campagne en ville et un panorama unique » ; « l'Echiquier : quand la ville se met au vert » ; « Campagne Terra Verde : bien habiter, c'est bien vivre » ; « Chlorophylles : la nouvelle grande sensation verte à Marseille ». Ce qui frappe alors ce n'est pas tant l'urbanisation en elle-même, qu'il faut considérer comme nécessaire eu égard aux besoins en logement de la population, mais plutôt les mutations socio-spatiales extrêmement rapides, voire brutales, qu'elle engendre et que peut permettre de saisir la fonction historique de Google Earth (document 7 a et b).

Sur le plan social, cette urbanisation participe, en effet, du renforcement des profondes disparités qui caractérisent la population de l'arrondissement. Celui-ci se distingue désormais par un revenu médian légèrement supérieur (21 800 euros par an et par ménage) à celui de Marseille (21 200 euros par an et par ménage), mais par le taux de ménages non imposables le plus élevé de la ville (46%). Sur le plan spatial, ce sont surtout les conséquences paysagères et environnementales d'un tel processus qui laissent l'observateur dubitatif. La rapidité des modes de construction pouvant aboutir à des dégradations précoces, la standardisation des productions dominées par des résidences fermées, sécurisées et calibrées sur un style architectural néo-provençal (toits à quatre pans, tuiles coniques rouges, façades ocres) et le cloisonnement progressif du territoire sont alors autant de preuves qui plaident en la défaveur d'un urbanisme sans plan d'ensemble, sans logique de durabilité, parfaite illustration du concept de ville franchisée de David Mangin[13]. De fait, en l'absence de documents de planification régulateurs et de véritable concertation, l'urbanisation est laissée aux soins de quelques grands promoteurs naturellement guidés par des logiques de rentabilisation foncière. Or, cette dernière s'exprime de façon préférentielle aux dépens des friches agricoles et des délaissés végétalisés, et ce, au moment même où la municipalité tend à mettre en place un projet

13. D. Mangin, *La ville franchisée. Formes et structures de la ville contemporaine*.

de trame verte et que la recherche en écologie commence à souligner leur importance en termes de biodiversité urbaine.

Mesure phare des deux Grenelle de l'environnement, la trame verte est destinée à ménager des échanges entre des réserves de biodiversité, dans un contexte territorial donné, au moyen de continuités écologiques. À ce titre, elle souligne l'importance des interrelations qui lient :
- des taches d'habitat, éléments ponctuels ou zonaux garants de richesses floristiques et faunistiques ;
- des corridors, éléments linéaires ménageant des connexions écologiques ;
- une matrice, élément zonal déterminant un contexte territorial.

Lorsque la matrice est urbaine, la trame verte revêt une importance toute particulière, réinterrogeant non seulement le rapport ville/nature, mais proposant encore des perspectives concrètes d'établissement d'une ville durable. En théorie, elle se présente, il est vrai, comme un projet de territoire cohérent, mettant en synergie les enjeux du développement durable, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou économiques, et les desseins d'urbanisme. Or, dans les faits, les approches écologiques et les approches projectuelles de la trame verte restent encore très cloisonnées. Dès lors, il appartient sans doute à la recherche publique de faire émerger des modes opératoires de rapprochement, malgré des finalités, des temporalités et surtout des positionnements différents. S'inscrivant temps long et bénéficiant d'une certaine neutralité, la recherche peut, en effet, émettre des avis en contradiction avec les fondements réflexifs d'un projet. Ainsi à Marseille, une simple étude préparatoire à une démarche plus approfondie sur les territoires de la friche, établie sur la combinaison d'une approche icarienne et d'une analyse paysagère, permet-elle de souligner le décalage qu'il existe entre la trame verte de projet et la trame verte potentielle. Si la première semble se construire sur le couplage jardins et EBC, la seconde, que révèle la démarche scientifique actuellement en cours, reste surtout à préserver. À cet égard, l'ensemble périphérique de petites collines et de plateaux qui compose le piémont du massif calcaire de l'Étoile relève d'un enjeu particulier. C'est en effet ici, sur une matrice urbaine de faible densité, qu'une réelle trame verte, faite de friches agricoles et de délaissés végétalisés, semble déjà constituée. Mais, c'est aussi ici que s'exprime un puissant processus d'urbanisation, sous-tendu par la « schizophrénie du vert » marseillaise.

Résumé
En s'appuyant sur quelques-unes des possibilités qu'offrent, aujourd'hui, les logiciels de géo-localisation sur Internet, et notamment Google Earth, le présent article se propose d'évaluer la place des friches agricoles et autres délaissés végétalisés dans la trame verte potentielle et la trame verte de projet à Marseille. Ainsi, en portant un regard icarien sur le territoire marseillais, souligne-t-il l'enjeu fondamental que représentent, en la matière, les piémonts des massifs calcaires qui enserrent la ville. En outre, en se fondant sur une approche paysagère des territoires de la friche, il met en exergue la véritable « schizophrénie du vert » qui s'exprime à Marseille à l'égard des Espaces à Caractère de Nature.

Bibliographie

BUCI-GLUCKSMANN Christine, *l'œil cartographique de l'art*, Paris, Éditions Galilée, 1996.

BUCI-GLUCKSMANN Christine, *La folie du voir. Une esthétique du virtuel*, Paris, Galilée, 2002.

CLERGEAU Philippe, *une écologie du paysage urbain*, Paris, Éditions Apogée, 2007.

CLÉMENT Gilles, *Manifeste du Tiers Paysage*, Paris, Éditions Jean Michel Place, 2005.

COURTOT Roland, « Une utilisation inattendue des outils de télédétection disponibles sur internet : l'identification des sujets de deux aquarelles du peintre William Turner », *Cybergeo*, E-Topiques, mis en ligne le 07 mai 2008, modifié le 07 mai 2008. URL : http://cybergeo.revues.org/index18582.html. Consulté le 23 mai 2010.

DGUH-Direction Etudes et Aménagement, *Cahier des charges-Inventaire des boisements à Marseille*, 2009.

DONADIEU Pierre, *les paysagistes*, Arles, Éditions Actes Sud/École Nationale Supérieure du Paysage, 2009.

LIZÉE Marie-Hélène, « Biodiversité et mutations du paysage rural : cas des Lépidoptères dans les différents compartiments paysagers d'une mosaïque périurbaine (Lauris, Vaucluse) », mémoire de Master 2 (BioEco), Marseille, Université Aix-Marseille III, 2007.

MANGIN David, *La ville franchisée. Formes et structures de la ville contemporaine*, Éditions de la Villette, Paris, 2004.

RONCAYOLO Marcel, *Les Grammaires d'une ville. Essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*, Paris, Éditions de l'Ehess, 1996.

Illustrations

Document 1 : le système d'analyse pluridisciplinaire.

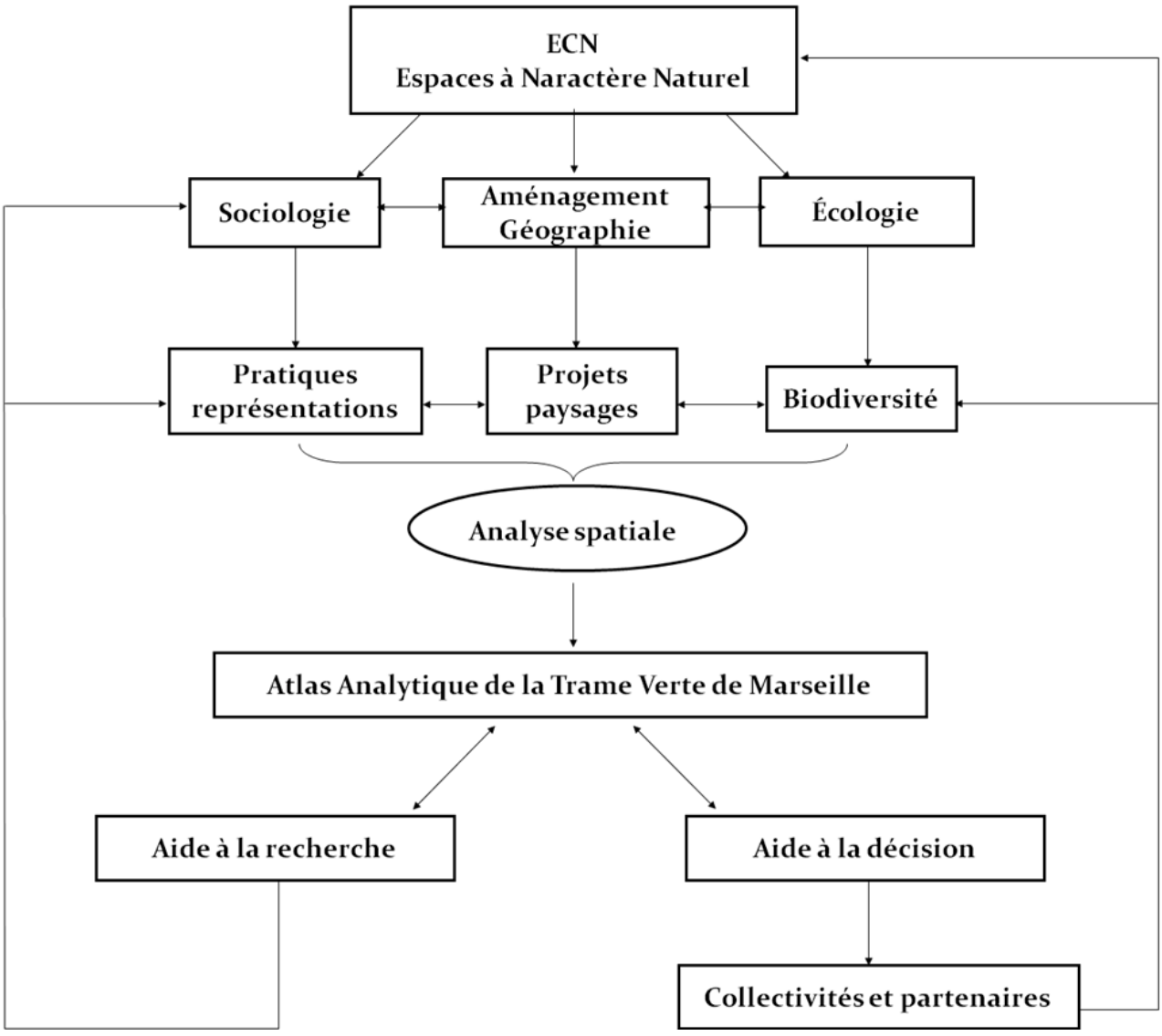

Document 2 : Un regard icarien sur le Nord de Marseille (zone 1 : espaces centraux et péricentraux ; zone 2 : périphérie ; zone 3 : massif de l'Étoile)

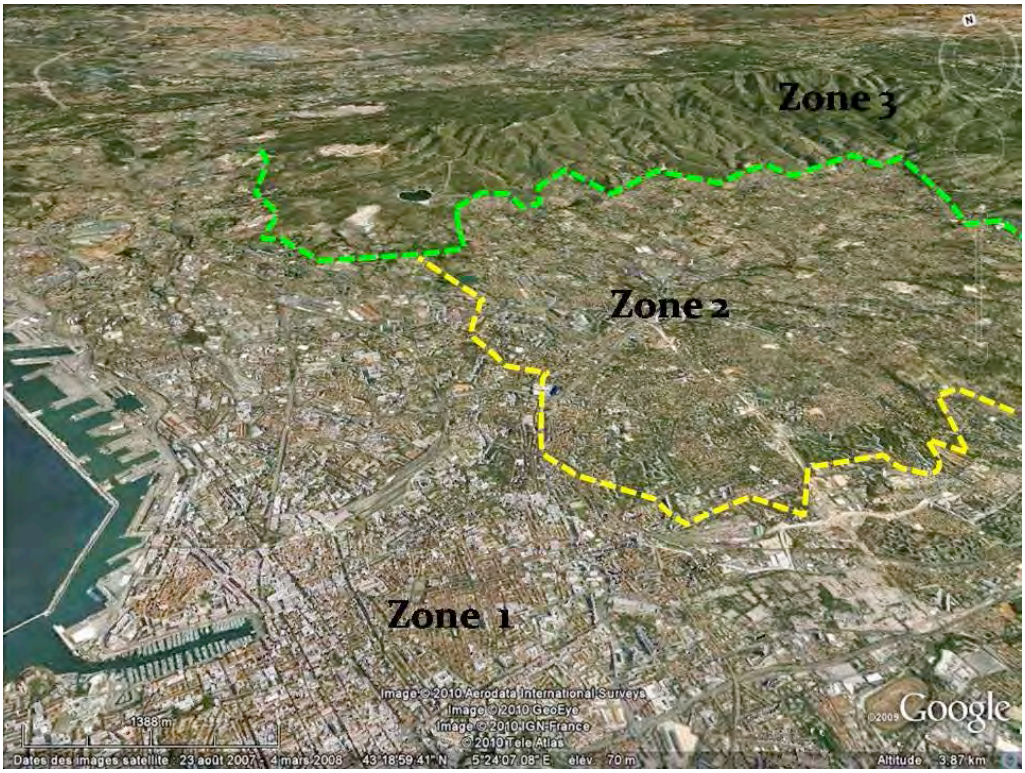

Document 3 : les 300 sites de friches municipales (en jaune : les friches de moins de 1000 m^2 ; en orange : les friches comprises entre 1000 m^2 et 10 000 m^2 ; en rouge : les friches de plus de 10 000 m^2)

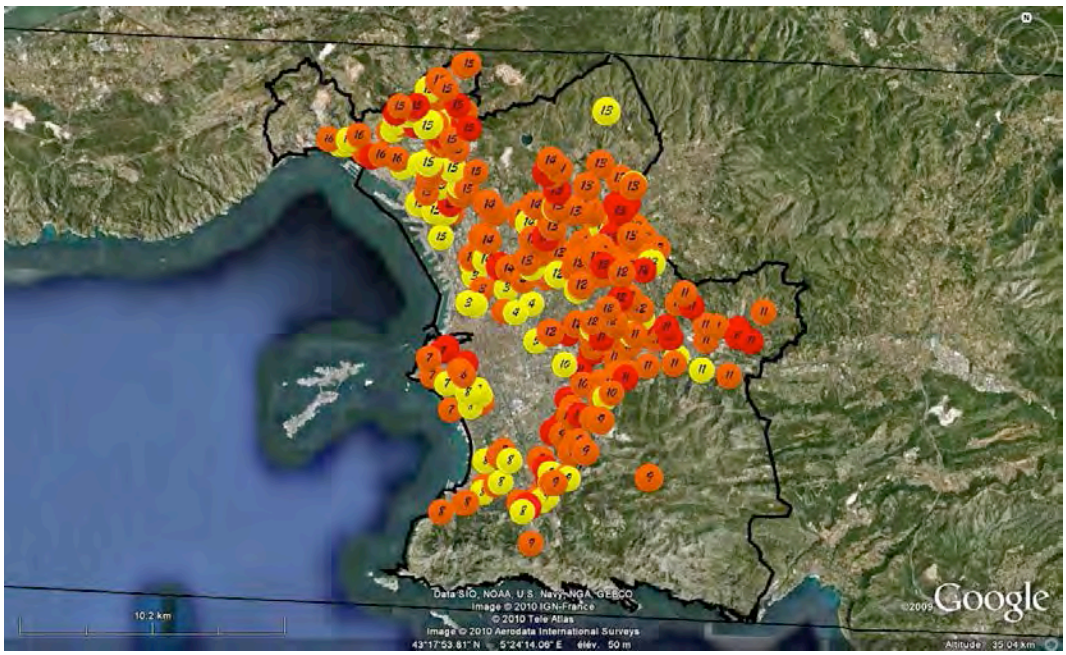

Document 4 : un exemple de polygonage des zones de concentration de friches.

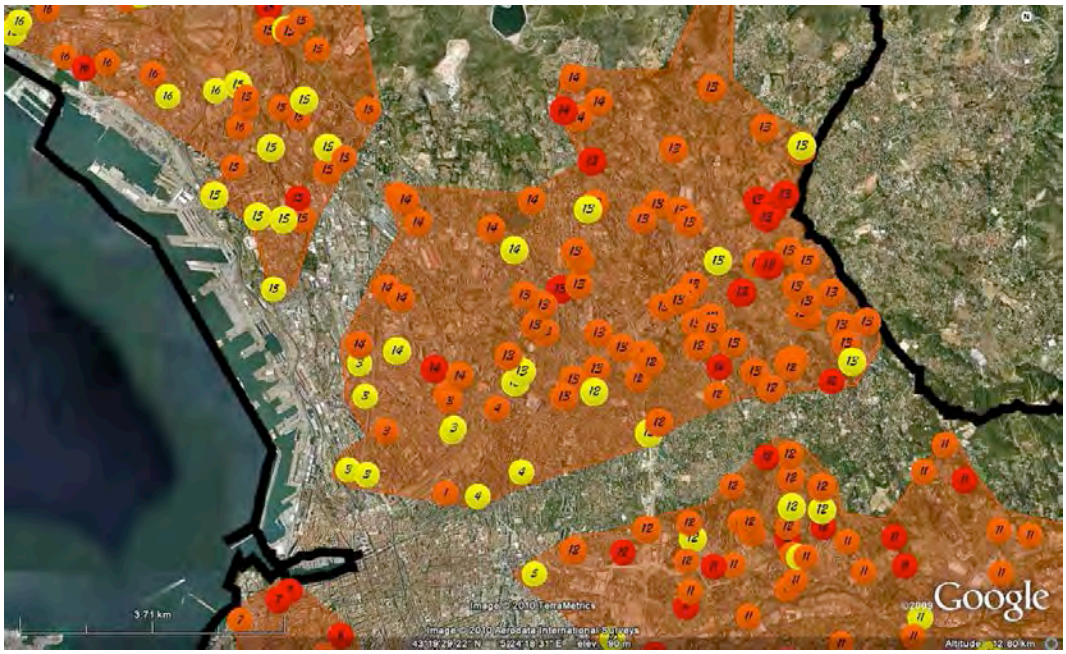

Document 5 : les zones de concentration de friches et de délaissés végétalisés (en rouge)

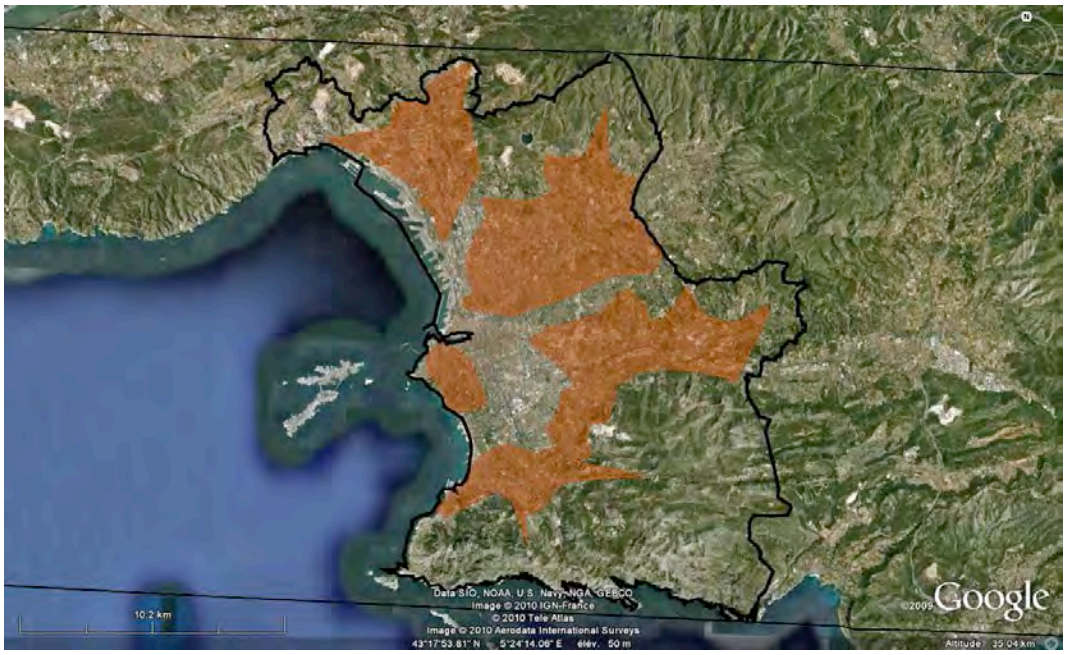

Document 6 : Part de logements neufs construits entre 1999 et 2006 et surfaces de friches par arrondissement à Marseille

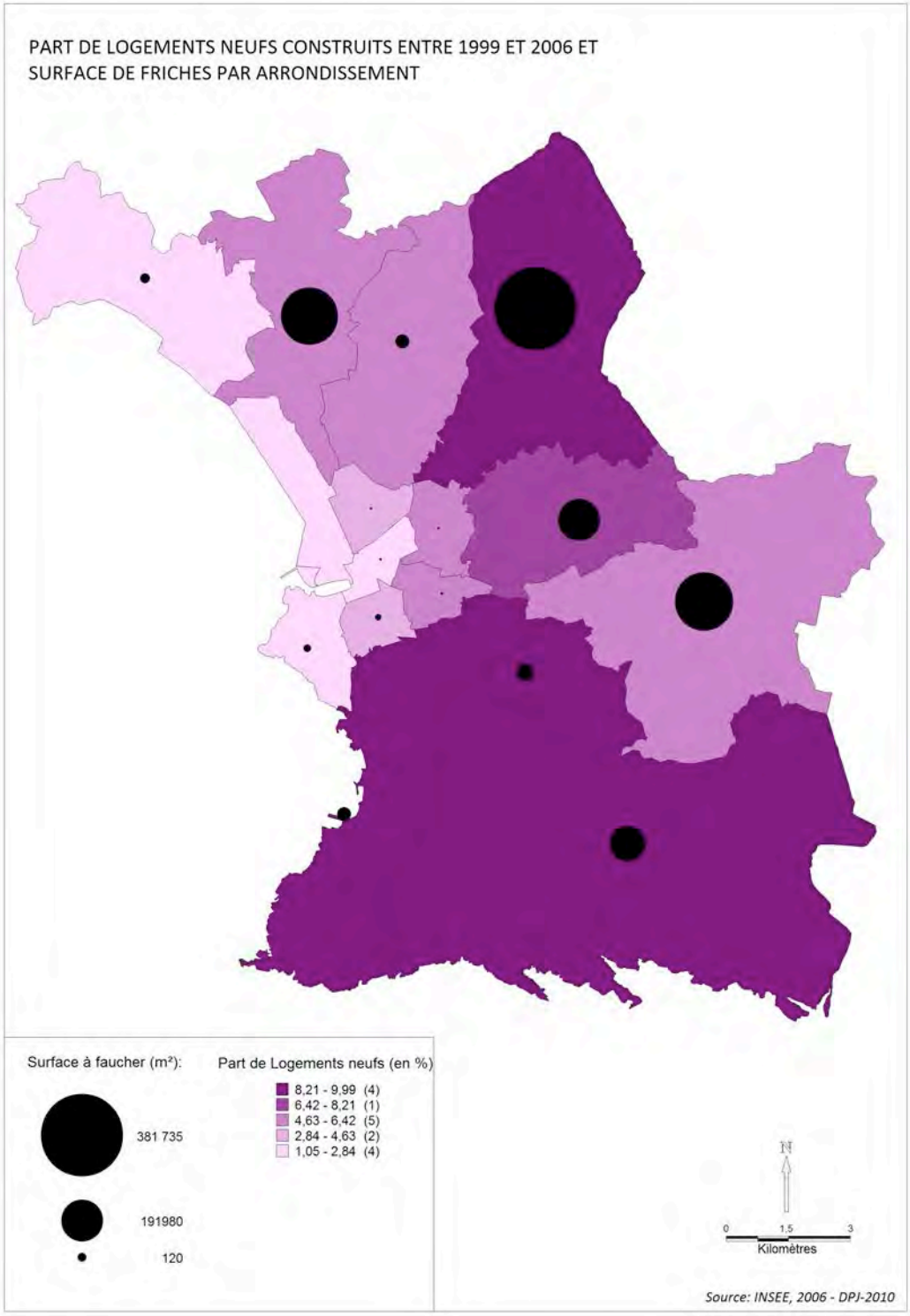

Document 7 a : l'entrée Nord du Technopôle de Château Gombert (13ème arrondissement) au début des années 2000.



Document 7 b : l'entrée Nord du Technopôle de Château Gombert (13ème arrondissement) en 2008.

